



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée publique de consultation

Demande de dérogation mineure afin de permettre qu'un deuxième bâtiment accessoire ait une superficie plus grande que 50% de la superficie du premier bâtiment et que le pourcentage bâti/terrain des bâtiments accessoires soit supérieure à 10%, au 660, rang Saint-Roch.

Un avis public est donné qu'à la séance du conseil du 4 mai 2021 à 19 h 2cxz 0, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Toute personne ou organisme peut donc transmettre son commentaire écrit pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 20 avril au 4 mai 2021, 16h30, par l'envoi d'un courrier à la directrice générale-secrétaire-trésorière, 165, rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse dg@saintbarnabesud.ca en indiquant leur nom et adresse.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 19 avril 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale – secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Linda Normandeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, et résidant à Saint-Roch-de-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 19 avril 2021

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 avril 2021

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière